

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.  
Rue de Lorraine, 13.  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE  
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 1 exemplaire sont  
annoncés dans le journal.

<p>INSÉRIONS :</p> <p>Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames . . . . . 50.</p> <p>On traite de gre à gre pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10</p> <p>EDOUARD ROUVEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna</p> <p>à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An . . . . . 12 Francs</p> <p>Six Mois . . . . . 6 id.</p> <p>Trois Mois . . . . . 3 id.</p> <p>Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
<p>Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.</p> <p>Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>		

Monaco, le 25 Janvier 1881

## ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 12 de ce mois, ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Commandeur :** M. le Baron Théobald d'Oër-Egelborg, Chambellan de S. M. le Roi de Wurtemberg, de service auprès de S. A. Madame la Princesse Florestine, Duchesse d'Urach-Wurtemberg.

**Officier :** M. Georges d'Auzac, Consul de Suède et Norvège dans la Principauté.

**Chevalier :** M. Emile Hancy, Avocat à la Cour d'Appel d'Aix, en Provence.

Par Ordonnance Souveraine du 15 janvier, M. Gaetan Brichieri Colombi, Chancelier du Consulat de Monaco à Florence, a été autorisé à accepter et à porter la médaille du Mérite Civil de 1<sup>re</sup> classe, qui lui a été conférée par le Conseil Souverain de la République de Saint-Marin.

Le Prince, par Ordonnance du 4 janvier courant, a réglementé le service de la *Caisse des Dépôts et Consignations*.

Cette Caisse existe depuis longtemps à la Trésorerie Générale, car les actes du siècle dernier en faisaient déjà mention. Mais les progrès économiques accomplis depuis lors et le nombre toujours croissant des affaires ont fait sentir la nécessité d'en améliorer le fonctionnement, en le mettant en harmonie avec les besoins actuels.

La *Caisse des Dépôts et Consignations* reçoit, à titre de *dépôt*, les sommes versées volontairement par les officiers publics, et, à titre de *consignation* : 1° le montant des offres réelles ; 2° le montant des effets de commerce dont les porteurs ne se présentent pas à l'échéance ; 3° le prix des ventes opérées par suite de saisie ou de faillite ou dont la délivrance est frappée d'opposition ; 4° les cautions ; 5° les deniers des successions vacantes ; 6° les sommes dont les tribunaux ou les autorités administratives ordonneraient la consignation, en cas d'incertitude

sur l'existence ou la qualité des ayants droit ; 7° les épaves ou objets trouvés, saisis ou sauvés de la destruction (par exemple en cas de naufrage ou d'incendie), et dont le propriétaire est inconnu ; 8° toutes les sommes dont la consignation est ordonnée par la loi.

Cette Caisse est donc surtout utile à la garantie des droits incertains ou litigieux. Il existe dans tous les pays d'Europe une institution analogue. En France, la multiplicité des opérations et des agents auxquels elles sont confiées, ainsi que l'étendue du territoire, ont nécessité des formalités extrêmement minutieuses, fort gênantes pour le public et onéreuses pour les ayants droit. Dans la Principauté, la sagesse du Souverain a su faire la part des garanties et du contrôle nécessaires, tout en dispensant les intéressés des exigences qui ne seraient pas indispensables à la justification du droit de la partie prenante.

Le nouveau règlement a surtout pour objet d'assurer la régularité des opérations de comptabilité, en remplaçant les dispositions surannées de l'article 316 du Code de Procédure Civile de 1818, qui sont définitivement abrogées, conformément au vœu du Conseil d'Etat. Il ne peut que favoriser le mouvement des affaires et assurer de nouvelles garanties aux intérêts privés.

## NOUVELLES LOCALES

### FÊTE DE SAINTE-DÉVOTE PATRONNE DE LA PRINCIPAUTÉ

Mercredi 26 janvier, veille de la fête.

9 heures et demie du matin. — Grand'Messe célébrée dans l'église de Sainte-Dévote.

6 heures du soir, à la Cathédrale. — Clôture de la neuvaine préparatoire, salut.

7 heures et demie du soir, à l'église Sainte-Dévote. — Chant des litanies, hymne de la Sainte Patronne.

Judi 27 janvier.

### SOLENNITÉ DE SAINTE-DÉVOTE, A LA CATHÉDRALE

10 heures du matin. — Grand'Messe pontificale célébrée par S. G. Mgr l'Evêque, à laquelle assisteront les Autorités.

2 heures de l'après-midi. — Chant des litanies. — Procession générale avec les reliques de la Sainte Patronne, présidée par Mgr l'Evêque, et à laquelle prendront part les Autorités de la Principauté.

M. Bent, fils aîné, fabricant d'ornements d'église, fournisseur de Sa Sainteté, à Toulouse, à la lecture de la description que nous avons publiée, le 14 sep-

tembre dernier, d'une pièce de 5 francs de la *Gaule Subalpine* devenue rare, a eu la bonne pensée de nous en envoyer un exemplaire, que nous nous sommes empressé de déposer au Musée. Il nous demande en même temps l'autorisation de reproduire nos récents articles : « Notes d'un Curieux — l'Orfèvrerie française » dans l'*Art Catholique*, publication périodique paraissant sous sa direction à Toulouse. Nous la lui donnons très volontiers.

A Monaco, la semaine qui vient de s'écouler a été fertile en événements mondains : le Grand Prix du Tir aux Pigeons, la fête donnée au vainqueur de ce grand prix, M. Camauer, par lequel la Belgique a, pour la première fois, l'honneur de l'inscription sur les plaques de marbre où figuraient triomphalement, depuis 11 ans, l'Amérique et l'Angleterre ; les Tziganes, et enfin la représentation de la diva Patti, dans la *Traviata*, voilà certes plus qu'il n'en faut pour mettre sur les dents les reporters du Nouveau-Monde et de l'Ancien.

On verra plus loin les résultats des diverses journées du tir ; nous ne parlerons donc ici que de la fête d'usage qui a eu lieu, jeudi soir, en l'honneur de M. Camauer.

A 8 heures, les tireurs étaient réunis dans la grande salle contiguë aux divers bâtiments de l'établissement, où un dîner, servi par l'hôtel de Paris, les attendait.

Pendant le repas, des feux de Bengale et des fusées éclairaient le stand et la pelouse de leurs mille lueurs. Le vent violent qui soufflait depuis le matin n'a pas permis l'illumination projetée.

Vers 10 heures, un feu d'artifice tiré sur la pelouse annonça la fin du banquet. La pièce principale : écusson portant au centre le nom du vainqueur, a été très applaudie, ainsi que le bouquet final. La fête s'est terminée par des vivats prolongés à l'adresse de M. Camauer.

Etablis sur la terre des Madgyars depuis un temps immémorial, les Tziganes se sont faits les interprètes de la musique nationale de la Hongrie. Est-ce le sentiment musical des Hongrois qui s'est imposé aux Tziganes, ou bien ceux-ci ont-ils peu à peu charmé ce peuple par leur musique traditionnelle ? *Chi lo sa?* Ce qui est certain, c'est que, quoique géniale et instinctive, la musique tzigane est pleine d'élégances, d'harmonies délicates et étranges, et, bien que pour ainsi dire modernisée, elle n'a rien perdu de son primitif éclat.

L'orchestre se compose d'une douzaine d'exécuteurs : des violons, une clarinette assez aiguë, deux basses et contre-basses et un instrument qu'ils nomment *cymbalum*.

Ce *cymbalum*, appelé aussi *tympanon*, auquel est due en partie la sonorité originale de l'orchestre, est un instrument fort ancien. Il était fréquemment usité aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. C'est le piano primitif. Il se compose d'une caisse harmonique plate, ayant la forme d'un trapèze, dont la base la plus large a environ 1<sup>m</sup>,50, qui supporte des cordes métalliques tendues transversalement. L'instrument est posé à plat sur une table et l'exécutant frappe, avec de petits marteaux, ou pince, selon le cas, les cordes du *cymbalum*, dont les sons ressemblent à ceux de la cithare ou de la mandoline, quoique plus forts et plus amples.

Les compositions exécutées par les Tziganes sont généralement des marches et des airs de danse ; certains de ces derniers, intitulés *csardas*, sont formés de deux mouvements, le prélude, appelé *hassa*, mélodie lente et passionnée, et la *frisch*, danse vive, bizarre, échevelée, dont aucun autre orchestre ne peut donner une idée.

Malgré l'appel tentant d'un soleil radieux et l'absence de toute annonce, la foule se pressait vendredi dans l'Atrium, où se donnait le concert des Tziganes. Ces musiciens exotiques ont été chaleureusement applaudis.

La première représentation de M<sup>me</sup> Adelina Patti avait amené, samedi soir, à Monte Carlo, l'élite de la société cosmopolite en ce moment à Menton, à Nice et à Cannes, ainsi que de nombreuses notabilités de ces villes du littoral et quantités d'écrivains appartenant à la presse parisienne et à la presse étrangère.

Par la foule présente, la composition du public et l'élégance des toilettes, la salle rappelait la soirée de son inauguration ; c'était, sous tous les rapports, une véritable solennité.

S. A. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg assistait à la représentation dans la loge Princièrè, avec quelques invitées et les personnes de sa suite.

Avant de parler de la célèbre cantatrice, des autres artistes qui l'entourent et de l'interprétation de la *Traviata*, nos lecteurs nous permettront bien, pensons-nous, quelques réflexions générales sur l'harmonie de la langue et de la musique italiennes.

Dire de la musique qu'elle a le don d'évoquer les images, de raviver le son propre des mots qu'elle est chargée de traduire, serait répéter une vérité banale.

Le langage parlé se rapproche de la musique, d'abord par le rythme ou longueur des périodes, ensuite par la hauteur des syllabes, enfin par la façon d'attaquer les sons des voyelles ou de les terminer au moyen des consonnes, ce qui leur donne un timbre particulier.

Si des mots on étend à la phrase toute entière les mêmes observations, on remarque également des lois très certaines dans le langage. Aussi se plaint-on généralement en France — et souvent avec raison — de la longueur et du traînant des récitatifs de l'opéra moderne. Il est certain que, dans l'antiquité, la musique n'était que le son agrandi et parallèle au rythme de la poésie ; aussi concluerons-nous que la beauté de la musique italienne dépend autant de la douceur de la langue que de l'instinct musical très vif et resté traditionnel chez le peuple.

La poésie commande à la musique ; celle-ci, si les

mots sont mal agencés, devient sèche et sans expression ; de là, la difficulté des traductions.

Complimentons donc l'Administration du Casino de nous permettre d'entendre les chefs-d'œuvre de Verdi, de Rossini et de Donizetti, chantés tels qu'ils ont été conçus.

M<sup>me</sup> Adelina Patti, dont la renommée est universelle, naquit à Madrid, où ses parents, artistes eux-mêmes, chantaient le répertoire italien. A 7 ans, la future diva possédait déjà une voix des plus remarquables ; ses parents la faisaient chanter dans des concerts aux Antilles, à Cuba, aux Etats-Unis. Elle prit alors des leçons de son beau-frère, Maurice Strakosch et aborda la scène, pour la première fois, le 24 novembre 1859, au Théâtre-Italien de New-York, dans *Lucia*, où elle excita le plus vif enthousiasme. Deux ans plus tard, elle venait en Europe et se faisait entendre, au théâtre de Covent-Garden, dans *la Sonnambula*. Nouveau triomphe, consacré l'année suivante par le public parisien.

A partir de cette époque, les applaudissements unanimes du monde entier ont affirmé la réputation de cette éminente et surprenante cantatrice. Jamais, depuis la Sontag et la Malibran, le répertoire italien n'avait été abordé avec une pareille maestria. La voix incomparable de M<sup>me</sup> Patti, la sonorité riche, délicate et moelleuse de ce merveilleux organe, ainsi que sa vocalisation nette et brillante, qui lui font exécuter, comme en jouant, les difficultés les plus ardues du chant, sont autant de sujets d'étonnement et d'admiration.

Si nous ajoutons que depuis ses débuts au Théâtre-Italien de Paris, M<sup>me</sup> Patti, tout en conservant la pureté, l'ampleur et les qualités multiples de sa belle voix, a su y joindre le talent de la comédienne, et qu'elle se montre dans ses rôles tour à tour vive, sémiillante, capricieuse, comme dans *Il Barbieri*, emportée, touchante ou passionnée, ainsi que dans la *Traviata*, on s'expliquera facilement l'engouement du public dilettante pour la plus accomplie des chanteuses modernes.

La salle était électrisée samedi soir, les ovations les plus flatteuses ont été faites à la diva après chaque scène importante ; citons notamment le *Brindisi* du 1<sup>er</sup> acte, le finale du 2<sup>e</sup> acte et celui du 4<sup>e</sup>, où elle s'est révélée véritable tragédienne. M<sup>me</sup> Patti était, d'ailleurs, secondée avec un remarquable ensemble. M. Nicolini et M. Berardi ont été très applaudis.

M<sup>me</sup> Stuarda et M<sup>lle</sup> Filomena ont tenu leurs rôles d'une façon digne d'éloges. Les chœurs se sont montrés excellents, justifiant ainsi l'heureux choix de M. Jules Cohen, l'organisateur des représentations ; quant à l'orchestre, il a secondé l'œuvre générale avec cette merveilleuse habileté à laquelle nous a habitués M. Accursi.

Les costumes, tous d'une grande richesse, ainsi que les décors — peints par MM. Rubé et Chapron, de Paris — complétaient heureusement l'harmonieux ensemble de l'opéra, et témoignent de l'intelligence scénique de M. Tagliafico.

Ce soir, nouvelle représentation de la *Traviata*. Samedi, *Rigoletto*.

Voici la distribution des rôles :

M<sup>me</sup> Adelina Patti, *Gilda* ; M. Nicolini, *il Duca* ; M. Berardi, *Rigoletto* ; M<sup>me</sup> Stuarda, *Maddalena* ; M<sup>lle</sup> Pedimonte, *la Contessa* ; M. Ampici, *Sparafucile* ; M. Ragner, *Monterone* ; M. Berti, *Marullo* ; M. Fille, *Borsa* ; M<sup>lle</sup> Filomena, *Giovanna* ; M. Sotto, *il Conte*.

M<sup>me</sup> Adelina Patti portait à la première repré-

sentation de la *Traviata* de ravissantes toilettes dont la description intéressera sans nul doute nos lectrices :

Première toilette (1<sup>er</sup> acte), robe de satin ivoire, toute neigeuse de tulle, bordée de petits rubans de satin. Pans carrés en crêpe de Chine brodés, laissant passer la traine floconnante et entr'ouverte de côté par des bouquets de camélias blancs. Tout autour de la jupe, une épaisse guirlande des mêmes fleurs. Un bouquet au petit corsage décolleté tout en crêpe.

Deuxième toilette (3<sup>e</sup> acte), robe de bal : sur le tablier, tout en petits plissés de tulle rose bordés de satin tombent d'étroites pointes de velours de Gènes rose. De côté, quilles brodées de perles fines et d'or. La longue traine carrée, en satin rose, est attachée par de gros bouquets de roses. Le petit corsage en velours s'ouvre en cœur devant et derrière. Une large broderie suit le décolleté, laissant place devant à une chemisette de tulle rose dans laquelle est un petit bouquet de roses.

Troisième toilette (4<sup>e</sup> acte), déshabillé de satin ivoire, couvert de plissés bordés de hautes valenciennes. Deux draperies traversées en avant le jupon pour retomber en longues ailes sur la traine.

Une délicieuse petite casaque en crêpe, toute floconnante de dentelles, achève cette toilette. Un petit capuchon, tout en valenciennes, s'arrondit sur le dos en cascade mousseuse. On dirait que, pour mourir, Violetta s'enveloppe de toutes les grâces. Noyée dans ces blancheurs, elle devient l'ange de la douleur, toute prête à monter au ciel.

La *Traviata*, opéra en quatre actes, de Verdi, n'est que la reproduction, sur la scène lyrique italienne, de la *Dame aux camélias*, la comédie de M. Alexandre Dumas fils ; elle fut traduite en français sous le nom de *Violetta* par M. Ed. Duprez, et jouée pour la première fois, à Paris, au Théâtre-Lyrique, le 27 octobre 1864.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaîtraient ni l'une ni l'autre de ces pièces, ni la langue italienne, nous croyons leur être agréable en leur résumant la *Traviata*, ainsi que les autres opéras dans lesquels nous entendrons M<sup>me</sup> Adelina Patti.

Dans la *Dame aux Camélias*, l'héroïne s'appelle Marguerite Gautier, le héros Armand Duval. Dans la *Traviata*, Marguerite se nomme Violetta, et Armand, Alfredo. L'action, dans la traduction française, au lieu de se passer de nos jours, se passe, sans doute par suite des nécessités de la scène lyrique, au commencement du règne de Louis XV. A Monte Carlo, les artistes ont adopté les costumes Louis XIII.

Violetta, une des reines de la galanterie de l'époque, est atteinte d'une maladie de langueur incurable qui nécessite, au moindre excès de plaisir, les soins d'un docteur. L'acte 1<sup>er</sup> nous porte dans le salon de Violetta, donnant une fête à ses amis. Elle y fait connaissance d'Alfredo ; pour les deux jeunes gens, se voir, se parler et s'aimer n'est l'affaire que d'un instant.

Au 2<sup>e</sup> acte — trois mois se sont écoulés — Alfredo et Violetta ne se quittent plus et vivent ensemble dans une modeste maison de campagne ; mais le bonheur ne réside pas seulement dans les nuages de l'idéal, et Violetta, pour faire face aux nécessités de la vie, vend ses équipages. Alfredo, apprenant ce fait, se rend dans sa famille pour se procurer de l'argent. A peine est-il parti, que survient son père, Giorgio, venant le chercher. Il reproche à Violetta de ruiner son fils. Celle-ci lui prouve ses sacrifices. Une scène pathétique s'ensuit et Giorgio obtient de Violetta, folle de douleur, la promesse qu'elle partira et ne reverra plus Alfredo. Il le lui demande pour l'honneur de son nom et celui de sa fille. Alfredo paraît subitement à la fin de

cette explication ; son père se cache, mais, au trouble de Violetta, un funeste pressentiment s'empare de lui ; elle réussit pourtant à cacher sa résolution. Giorgio revient quand son fils est seul, et le conjure de rentrer près de sa mère éplorée, en Provence. A ce moment, un valet vient apprendre à Alfredo que Violetta s'est enfuie ; atterré par cette nouvelle, l'amant délaissé tombe dans les bras de son père.

Le 3<sup>e</sup> acte nous amène dans l'hôtel de Flora, une amie de Violetta. Flora donne un bal masqué, Alfredo et Violetta s'y trouvent : le premier affiche un grand mépris pour son ancienne maîtresse ; il joue avec un baron, son rival dans les faveurs de celle-ci ; à la suite d'allusions blessantes échappées à Alfredo, une rencontre est arrêtée entre les deux adversaires ; Violetta en a connaissance et essaie, dans une entrevue avec Alfredo, d'empêcher ce duel. L'amour d'Alfredo se rallume aux accents chéris de Violetta.

La chambre de Violetta forme le décor du 4<sup>e</sup> acte. Violetta, dont les jours sont comptés, repose sur son lit. A son réveil, une lettre de Giorgio lui apprend que le duel a eu lieu, que le baron est blessé et qu'Alfredo, qui connaît son sacrifice, va venir lui demander pardon. Il arrive, en effet, mais cette entrevue doit être la dernière ; Violetta meurt en recevant la bénédiction de Giorgio.

Devons-nous dire à nos lecteurs ce qu'est le *Barbier de Séville* ? Les intrigues amoureuses du comte Almaviva, l'espièglerie de Rosine, la duplicité de Figaro, sont, pensons-nous, devenues proverbiales. La sémillante musique adaptée par Rossini à cette attrayante comédie de Beaumarchais est également connue de tout le monde.

*Rigoletto*, beaucoup plus moderne sur la scène française — le *Barbier* date de 1821 et *Rigoletto* de 1863 seulement — est certainement plus ignoré. Cet opéra en quatre actes, musique de Verdi, est tiré d'une pièce de Victor Hugo, intitulée : *le Roi s'amuse*.

Les personnages sont changés, mais l'action est la même :

Le duc de Mantoue, célèbre par de faciles succès près des beautés de sa cour, est encouragé à la débauche par son bouffon, Rigoletto, être difforme autant au moral qu'au physique.

Ce bouffon, au milieu de tous ses vices, a pourtant au cœur une affection sincère : d'une union qu'il a gardée secrète, il lui reste une fille adorée qu'il cache à tous les yeux. Cette fille, Gilda, est éprise du duc, qui vient la voir sous le nom de Carlo Baldi. Celui-ci l'enlève nuitamment et la déshonore. Le bouffon jure la mort du duc. Un bravo fameux, Sparafucile, payé par lui, sera l'instrument de sa vengeance. Mais Gilda se sacrifie pour celui qu'elle aime encore et se présente aux coups de l'assassin.

Cet opéra est un des plus beaux du maestro Verdi. Les péripéties dramatiques des quatre actes et la partition brillante et colorée qui les soutient d'un bout à l'autre lui ont valu, tant sur la scène française que sur la scène italienne, un légitime succès (1).

### TIR AUX PIGEONS

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jours, Lundi 17 et Mardi 18 Janvier.

GRAND PRIX DU CASINO

Un Objet d'Art et 20,000 fr., ajoutés à 200 fr. d'entrée. Le second recevra 4,000 fr. sur le prix et 25 % des entrées ; le troi-

sième, 2,000 fr. et 25 % ; le quatrième, 1,000 fr. et 15 % — 12 pigeons : le premier jour, 5 pigeons à 26 mètres ; le second, 7 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce même prix en 1880 reculera de 1 mètre. — 4 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

61 tireurs s'étaient fait inscrire, mais la pluie qui n'a cessé de tomber toute l'après-midi vint mettre un frein à l'émulation générale ; 55 amateurs seulement prirent part au concours, dont voici le résultat :

1<sup>er</sup> prix, M. Camauer (12 sur 12) ;

2<sup>e</sup>, M. Braithwaite-Wilson (13 sur 14) ;

3<sup>e</sup>, M. Cholmondeley-Pennel (12 sur 14) ;

4<sup>e</sup>, M. Kennedy (11 sur 13).

Après le tir, M. Camauer a été l'objet d'une ovation des plus flatteuses ; de chaleureux hourrahs ont accueilli sa victoire.

Le jeudi 20, le prix de Monte Carlo a attiré, en dépit du mistral, 55 tireurs (il y avait 72 inscrits), parmi lesquels nous relevons les noms suivants :

MM. le capitaine Shelley, Drugman, baron de Saint-Trivier, Heygate, H. J. Roberts, vicomte Martel de Janville, Camauer, vicomte de Quelen, capitaine Twynam, A. de la Roberdière, Suttie, comte H. de la Rochefoucauld, sir W. Call, A. Brizzi, comte de Saint-Quentin, Toutain, lord Westbury, colonel Crossby, comte de Lambertye, baron F. de Loe, Morton-Eden, de Roqueville, comte du Chastel, baron de Mecklenbourg, R. Vitton, Larguier, Nessbitt, A. de Tavernost, Jee, W. Smith, J. de Loffre, Granville, de Haussy, etc., etc.

Les prix consistaient en :

Un Objet d'Art et 3,000 fr., ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 750 fr. sur le prix et 35 % des entrées ; le troisième, 500 fr. et 25 % ; le quatrième, 250 fr. et 15 % — 3 pigeons. — 1 pigeon manqué entraîne la mise hors concours.

Ils ont été gagnés dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup>, M. le vicomte Martel de Janville (7 sur 7) ;

2<sup>e</sup>, M. T.-G. Freeke (6 sur 7) ;

3<sup>e</sup>, M. le comte H. de la Rochefoucauld (5 sur 6) ;

4<sup>e</sup>, M. Larguier (4 sur 6).

6<sup>e</sup> jour, Samedi 22 Janvier.

### PRIX DE CONSOLATION

Un Objet d'Art et 3,000 fr., ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 750 fr. sur le prix et 35 % des entrées ; le troisième, 500 fr. et 25 % — 3 pigeons. — 1 pigeon manqué entraîne la mise hors concours.

1<sup>er</sup>, Sir Roberts (7 sur 8).

2<sup>e</sup>, Vicomte de Lambertye (6 sur 7).

3<sup>e</sup>, M. Ophoven (5 sur 6).

44 tireurs.

### CONCOURS HEBDOMADAIRES

(Deuxième série)

Tous les vendredis, à 2 heures

### CONCOURS HEBDOMADAIRES

Tous les lundis, à 2 heures

### POULES A VOLONTÉ

Lundi 24 Janvier. — POULES A VOLONTÉ.

Vendredi 28 Janvier 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 24 mètres 1/2. PRIX LORILLARD. — Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 3 pigeons à 24 mètres 1/2.

Lundi 31 Janvier. — POULES A VOLONTÉ.

### CHRONIQUE DU LITTORAL

**Golfe-Juan.** — L'escadre de la Méditerranée est au Golfe-Juan.

**Nice.** — A la suite du grand vent qui a soufflé les 19 et 20 janvier, la mer est devenue très grosse et a causé quelques dégâts. C'est ainsi que les premiers travaux de la jetée-promenade, qui se construit vis-à-

vis de l'hôtel des Anglais, ont eu à souffrir. Les mardiers ont été emportés, ainsi que les postes d'ouvriers qui se trouvaient installés sur la grève. — A la Poissonnerie, la mer est montée jusque sur le quai. Il en a été de même sur la promenade des Anglais, à la hauteur de l'hôtel du Luxembourg.

— Le tram rapide, venant de Paris à Nice, a éprouvé, mercredi dernier, un retard assez considérable.

Ce retard était dû au mauvais temps qui régnait sur le haut de la ligne et à la neige qui est tombée en divers endroits.

— Les intelligents organisateurs de nos réunions sportives, MM. Denetier, ont projeté une fête exceptionnelle qui aura lieu sur l'hippodrome du Var à Nice, le 24 février prochain.

Cette fête promet de réussir autant que celle de La Marche, à laquelle le programme sera emprunté en partie. Défilé des équipages, grande partie de lawn tennis, dans l'enceinte, devant les tribunes des courses, et trois épreuves réservées aux hacks, poneys et hunters. MM. d'Auvergne, d'Anzac, baron de Saint-Clair, comte Pertusati, Saband de Pierrelay, Laurenti (de Menton), ont bien voulu promettre leur concours comme membres du comité de patronage ; on compte également sur MM. le duc de Vallombrosa, Prodgers, etc.

**Ventimiglia.** — Ces jours derniers, la haute mer a intercepté la circulation sur les chemins de fer de la Haute-Italie entre Gênes et Ventimiglia, près de Cornigliano.

Le service régulier a été rétabli dès le 21 au soir.

### LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco.)

La politique a presque seule occupé Paris, cette semaine. On a eu les élections municipales, la rentrée des Chambres, les discours de M. Gambetta au banquet de la chambre syndicale des marchands de vin et au Palais-Bourbon. La politique et la neige, voilà ce qui a fait les frais de toutes les conversations des Parisiens.

Par le fait du triste temps qui nous accable, les bourrasques de neige succédant aux rafales de pluie, on ne sort plus, sur les bords de la Seine, sans *entout-cas*. Cet ustensile, qui a mis le « riflard » de M. Prud'homme à la portée de toutes les mains, fussent les plus mignonnes et les plus aristocratiques, est de rigueur absolue pour les deux sexes. Aussi quelle recherche, quel luxe n'apporte-t-on pas, à présent, dans la confection de cet objet prosaïque dont les générations qui nous ont précédés auraient rougi de se montrer accompagnées en public.

Depuis le modeste manche de bambou jusqu'à la pomme en lapis-lazuli ou en or massif enrichie de diamants, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses, et il n'est pas plus rare de voir actuellement un parapluie de cinq cents francs entre les mains d'un gommeux de haut bord, qu'il ne l'était autrefois d'apercevoir une canne ou une badine du même prix dans celles d'un dandy ou d'un fashionable.

Cette mode, qui ne date que de quelques années, nous vient, comme bien d'autres choses, d'Angleterre, où il pleut presque constamment. Envahis comme nous le sommes par l'anglomanie, nous avons adopté cet usage du parapluie à perpétuité sans trop savoir pourquoi, et il est passé maintenant dans les mœurs de nos élégants, ni plus ni moins que la coupe anglaise des vêtements masculins, ce qui n'est pas un mal, et le sans-gêne britannique — ce qui, soit dit entre nous, a porté un grand coup à la politesse française.

Il y a à peine vingt ans, aucun de nos gentlemen à la mode n'eut osé se montrer, à la sortie de l'Opéra ou d'une réception mondaine, avec un parapluie. Celui qui aurait eu cette audace, celui qui n'aurait pas craint de traverser le boulevard un jour de beau temps muni de ce préservatif eut été incontinent déconsidéré aux yeux de ses collègues du *high-life*. On mettait, au contraire, une sorte d'affectation à affronter les averses ; on bravait la pluie comme le danger, et on préférerait sacrifier un chapeau tout battant neuf, et courir la chance d'une fluxion de poitrine, en se laissant tremper jusqu'aux os, que de prendre des précautions qui eussent paru ridicules.

Que les temps sont changés et quelle singulière chose que la mode ! Le suprême du genre est présentement de ne jamais sortir de chez soi sans son

(1) Les traductions françaises de tous les opéras que M<sup>me</sup> Adeline Patti doit jouer à Monaco se trouvent au kiosque de librairie et journaux, place du Casino.

parapluie. C'est très élégant, très chic, très anglais enfin, et nul n'ignore que, dans un certain monde, anglais est devenu synonyme de parfait. Au demeurant, en cette occasion, la mode est d'accord avec le bon sens. Une fois n'est pas coutume, me direz-vous ?...

A propos de parapluie, il serait peut-être intéressant de rechercher à quelle époque son usage remonte en France. Il ne paraît pas que le susdit objet fut fort usité sous l'ancienne monarchie, car il est à remarquer qu'il ne figure dans aucun des tableaux anciens. Les premières toiles où il fait son apparition sont, croyons-nous, de l'époque du Directoire. Il ne serait pas étonnant, d'ailleurs, que l'usage d'un objet destiné surtout à garantir les vêtements et la coiffure coïncidât avec l'avènement du chapeau de soie et de notre pardessus mesquin. Le feutre et les amples manteaux de nos ancêtres n'avaient guère besoin d'être préservés. Le confortable, au surplus, est une invention essentiellement moderne et nous sommes loin du temps où un courtisan de Louis XIV s'écriait : « La pluie de Marly ne mouille pas ! »

En dépit de la pluie, nos élégantes continuent à se rendre en foule au cours de philosophie de M. Caro, au collège de France, un véritable événement de cette saison à Paris. Nombre de femmes du beau monde se montrent aussi assidues à ces cours qu'aux premières représentations, et l'on est tout surpris de la quantité de jolies mondaines qui, sans être bas-bleus, s'intéressent aux choses de l'esprit et de l'intelligence.

Pour quelques-unes, il est vrai, les banquettes du Collège de France sont un théâtre comme un autre et un prétexte à toilette ; mais ce n'est là qu'une exception, et la plupart des habituées de ces cours sont effectivement des dilettantes initiées à toutes les délicatesses de la littérature et dont les appréciations sont toujours marquées au coin du goût le plus fin et le plus exquis.

Le mauvais temps qui règne à Paris ne profite pas qu'aux marchands de parapluies ; il fait aussi la fortune des médecins et des pharmaciens. On n'entend parler que de morts et de mourants et la grippe fait rage un peu partout.

Parmi les deuils à enregistrer, nous avons à noter la perte de la marquise Augusta de Chapelle de Jumilhac, qui n'a pas pu survivre à la douleur que lui a causée la mort prématurée de son fils unique, le duc de Richelieu. La marquise de Jumilhac, née du Pouget de Nadaillac, était veuve depuis 1862, et née en 1826. Une autre femme, victime de son désespoir maternel, vient également de succomber en la personne de la marquise de Sigoyer. On sait que son fils, le commandant de Sigoyer, fut brûlé vif par les communards lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris. M. de Sigoyer laissait quatre enfants en bas âge et jamais sa mère ne put se consoler de ce crime abominable.

La grippe, elle, a retardé, en la personne de M<sup>lle</sup> Jeanne Granier, la première représentation de *Janot*, l'opérette nouvelle de M. Lecocq, à la Renaissance. C'est ce soir, samedi, qu'a lieu cette première à sensation qui va faire dévaliser l'étalage de toutes les bouquetières de Paris. M<sup>me</sup> Théo, cependant, arrive encore avant l'étoile de la Renaissance dans la course aux bouquets. Sa loge des Variétés est transformée, chaque soir, en une véritable serre, et une des grandes fleuristes de Paris disait, cette semaine, que, pour elle seule, la jolie *diva* lui valait un revenu de quinze mille francs par an. C'est en tout temps, pour la charmante pensionnaire de M. Bertrand, *Pâques fleuries*.

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

Conformément au règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de cartes.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Secrétariat du Casino.

L'Administration du Casino, ne pouvant répondre aux nombreuses demandes qui lui parviennent, donne avis qu'un bureau spécial, pour la location des places, sera établi dans l'atrium, pour les représentations lyriques de M<sup>me</sup> Adelina Patti, de 2 à 4 heures de l'après-midi. (Prix des fauteuils, 40 francs; places réservées, 20 francs.)

L'Administration regrette de ne pouvoir donner satisfaction aux demandes d'invitation et de billets de faveur qui lui sont adressées à cette occasion, et prie les personnes qui auront loué des places de vouloir bien retirer leurs cartes au bureau de location.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI LEYDET, Notaire à Monaco.

VENTE PAR LICITATION

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par monsieur le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-un, et en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de la Seine, en date du dix-sept décembre dernier, enregistré à Monaco le sept janvier dernier, folio 69, R<sup>o</sup>, aux droits de six francs, par monsieur Raisséguiet,

Il sera procédé, le dix-neuf février prochain, jour de samedi, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur, siégeant au Palais de Justice, à Monaco, à la vente aux enchères publiques

D'une villa dénommée *villa Carlotta*, située à Monaco, quartier de la Rousse, comprenant: une grande maison d'habitation, un bâtiment à l'usage de communs et un grand jardin planté de caroubiers, oliviers, figuiers et citronniers; le tout confrontant: au nord, aux héritiers Biovès et à Louis Barrale, et, au midi, à la route de Monaco à Menton,

Ensemble toutes ses aisances, attenances et dépendances, avec tous les droits d'arrosage y attachés.

Ledit immeuble dépend de la communauté de biens qui existait entre monsieur Alphonse-Charles Lebas de Courmont, décédé, en son vivant conseiller référendaire honoraire à la cour des Comptes, demeurant à Paris, et madame Marie-Eugénie Griffon, sa veuve, poursuivante, demeurant au château de Croisy-Beaubourg (Seine-et-Marne), agissant, tant à cause de ladite communauté, qu'en qualité de tutrice légale de ses deux enfants mineurs, Jules-Edouard-Emmanuel Lebas de Courmont et Raoul-Stanislas Lebas de Courmont, et pour laquelle domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Leydet, notaire et avocat à Monaco.

L'adjudication aura lieu en bloc sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq mille francs, fixée par le jugement du Tribunal de la Seine, précité, et confirmé par monsieur l'Avocat Général.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le quatorze janvier courant.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Leydet, notaire et avocat à Monaco, et à M<sup>e</sup> Nauche, avoué à Paris, rue du Mont-Thabor, n<sup>o</sup> 24.

Monaco, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

H. LEYDET, avocat.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, Notaire et Défenseur.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor Valentin, notaire à Monaco, le huit janvier présent mois,

Madame Théodore Aillaud de Sausses, propriétaire, demeurant à Monaco, place du Palais, n<sup>o</sup> 1, veuve de monsieur Antoine Bellando de Castro, en son vivant, ancien Gouverneur de la Principauté,

A vendu, moyennant le prix principal de deux cent mille francs,

A la Société anonyme Immobilière et de Construction de Nice, ayant son siège à Nice, autorisée à étendre ses opérations dans la Principauté par arrêté de Son Excellence monsieur le Gouverneur Général, en date du vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt,

Ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire susnommé,

Une propriété dénommée Pereira, située à Monaco, quartier dit la Costa, d'une superficie de dix mille deux cent vingt mètres environ, confrontant: de l'est, à un chemin et à la propriété Florence; du midi, à monsieur Briguiboul et à la route de la Costa; de l'ouest, au canal de la Condamine, au Domaine et au ravin de Sainte-Dévote, et, du nord, à la propriété de Vedel et au chemin.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté aujourd'hui-même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble qui vient d'être désigné des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déclinées de tout droit sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé: L. VALENTIN, défenseur.

AVIS

Les créanciers de la faillite Dagnino sont invités à se présenter, le cinq février prochain, jour de samedi, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, pour assister à la vérification des créances.

Monaco, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 23 Janvier 1881.

MARSEILLE. b. *Volonté-de-Dieu*, fr., c. Flegger, briques.  
GOLFE JUAN. b. *Volonté-de-Dieu*, id., c. Davin, sable.  
ID. b. *Six-Sœurs*, id., c. Sève, id.  
ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornéro, id.

Départs du 17 au 23 Janvier 1881.

GOLFE JUAN. b. *Volonté-de-Dieu*, fr., c. Davin, sur lest.  
ID. b. *Six-Sœurs*, id., c. Sève, id.  
ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornéro, id.

TERRAIN

au quartier de Fontvieille, sur le bord de la mer  
A VENDRE PAR LOTS & PARCELLES  
(150 mètres et au-dessus)

S'adresser à Monaco, à M. LEYDET, notaire  
et à M. J. MARQUET, architecte.

MONACO

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

devant le Tribunal Supérieur de la Principauté  
le 19 février 1881, à 10 heures du matin, la

VILLA CARLOTTA

route de Menton, près du pont courbe du vallon de la Rousse.  
Grande et belle habitation. — Vue splendide.

Contenance: 7,850 mètres. — Mise à Prix: 225,000 francs.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LEYDET, notaire à Monaco,  
et à M<sup>e</sup> NAUCHE, avoué à Paris, rue du Mont-Thabor, n<sup>o</sup> 24.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir									
16	750.5	750.5	752.5	754.5	757.5	5.8	6.4	4.3	4.7	5.0	77	NE	voilé, pluie						
17	61.5	60.8	60.5	60.2	60.0	5.4	6.3	6.5	5.8	6.6	57	SE	voilé						
18	52.3	52.0	51.8	52.0	52.5	6.3	6.8	7.2	7.1	7.6	86	E NE	couvert, pluie						
19	50.5	49.0	48.0	47.5	47.2	8.2	10.4	12.2	11.1	10.0	72	SE, SO soir	couv. pluie, beau s.						
20	51.9	53.0	53.3	55.6	55.8	8.4	10.2	7.6	5.1	4.0	36	SO très fort	très beau						
21	63.0	62.7	62.2	60.8	61.0	4.3	7.0	8.3	6.6	6.1	62	SO	id.						
22	59.2	56.8	55.8	55.0	55.1	6.2	8.8	8.5	6.7	6.5	74	E NE	couvert, pluie						
DATES																			
											16	17	18	19	20	21	22		
Températures											Maxima	7.0	7.2	7.6	11.3	11.2	8.6	9.0	Pluie tombée, 23 <sup>mm</sup>
extrêmes											Minima	3.4	3.0	4.0	7.2	3.2	2.0	2.6	

parapluie. C'est très élégant, très chic, très anglais enfin, et nul n'ignore que, dans un certain monde, anglais est devenu synonyme de parfait. Au demeurant, en cette occasion, la mode est d'accord avec le bon sens. Une fois n'est pas coutume, me direz-vous ?...

A propos de parapluie, il serait peut-être intéressant de rechercher à quelle époque son usage remonte en France. Il ne paraît pas que le susdit objet fut fort usité sous l'ancienne monarchie, car il est à remarquer qu'il ne figure dans aucun des tableaux anciens. Les premières toiles où il fait son apparition sont, croyons-nous, de l'époque du Directoire. Il ne serait pas étonnant, d'ailleurs, que l'usage d'un objet destiné surtout à garantir les vêtements et la coiffure coïncidât avec l'avènement du chapeau de soie et de notre pardessus mesquin. Le feutre et les amples manteaux de nos ancêtres n'avaient guère besoin d'être préservés. Le confortable, au surplus, est une invention essentiellement moderne et nous sommes loin du temps où un courtisan de Louis XIV s'écriait : « La pluie de Marly ne mouille pas ! »

En dépit de la pluie, nos élégantes continuent à se rendre en foule au cours de philosophie de M. Caro, au collège de France, un véritable événement de cette saison à Paris. Nombre de femmes du beau monde se montrent aussi assidues à ces cours qu'aux premières représentations, et l'on est tout surpris de la quantité de jolies mondaines qui, sans être bas-bleus, s'intéressent aux choses de l'esprit et de l'intelligence.

Pour quelques-unes, il est vrai, les banquettes du Collège de France sont un théâtre comme un autre et un prétexte à toilette ; mais ce n'est là qu'une exception, et la plupart des habituées de ces cours sont effectivement des dilettantes initiées à toutes les délicatesses de la littérature et dont les appréciations sont toujours marquées au coin du goût le plus fin et le plus exquis.

Le mauvais temps qui règne à Paris ne profite pas qu'aux marchands de parapluies ; il fait aussi la fortune des médecins et des pharmaciens. On n'entend parler que de morts et de mourants et la grippe fait rage un peu partout.

Parmi les deuils à enregistrer, nous avons à noter la perte de la marquise Augusta de Chapelle de Jumilhac, qui n'a pas pu survivre à la douleur que lui a causée la mort prématurée de son fils unique, le duc de Richelieu. La marquise de Jumilhac, née du Pouget de Nadaillac, était veuve depuis 1862, et née en 1826. Une autre femme, victime de son désespoir maternel, vient également de succomber en la personne de la marquise de Sigoyer. On sait que son fils, le commandant de Sigoyer, fut brûlé vif par les communards lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris. M. de Sigoyer laissait quatre enfants en bas âge et jamais sa mère ne put se consoler de ce crime abominable.

La grippe, elle, a retardé, en la personne de M<sup>lle</sup> Jeanne Granier, la première représentation de *Janot*, l'opérette nouvelle de M. Lecocq, à la Renaissance. C'est ce soir, samedi, qu'a lieu cette première à sensation qui va faire dévaliser l'étalage de toutes les bouquetières de Paris. M<sup>me</sup> Théo, cependant, arrive encore avant l'étoile de la Renaissance dans la course aux bouquets. Sa loge des Variétés est transformée, chaque soir, en une véritable serre, et une des grandes fleuristes de Paris disait, cette semaine, que, pour elle seule, la jolie *diva* lui valait un revenu de quinze mille francs par an. C'est en tout temps, pour la charmante pensionnaire de M. Bertrand, *Pâques fleuries*.

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

Conformément au règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de cartes.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Secrétariat du Casino.

L'Administration du Casino, ne pouvant répondre aux nombreuses demandes qui lui parviennent, donne avis qu'un bureau spécial, pour la location des places, sera établi dans l'atrium, pour les représentations lyriques de M<sup>me</sup> Adelina Patti, de 2 à 4 heures de l'après-midi. (Prix des fauteuils, 40 francs; places réservées, 20 francs.)

L'Administration regrette de ne pouvoir donner satisfaction aux demandes d'invitation et de billets de faveur qui lui sont adressées à cette occasion, et prie les personnes qui auront loué des places de vouloir bien retirer leurs cartes au bureau de location.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI LEYDET, Notaire à Monaco.

VENTE PAR LICITATION

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par monsieur le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-un, et en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de la Seine, en date du dix-sept décembre dernier, enregistré à Monaco le sept janvier dernier, folio 69, R<sup>o</sup>, aux droits de six francs, par monsieur Raisséguier,

Il sera procédé, le dix-neuf février prochain, jour de samedi, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur, siégeant au Palais de Justice, à Monaco, à la vente aux enchères publiques

D'une villa dénommée *villa Carlotta*, située à Monaco, quartier de la Rousse, comprenant: une grande maison d'habitation, un bâtiment à l'usage de communs et un grand jardin planté de caroubiers, oliviers, figuiers et citronniers; le tout confrontant: au nord, aux héritiers Biovès et à Louis Barrale, et, au midi, à la route de Monaco à Menton,

Ensemble toutes ses aisances, atténuances et dépendances, avec tous les droits d'arrosage y attachés.

Ledit immeuble dépend de la communauté de biens qui existait entre monsieur Alphonse-Charles Lebas de Courmont, décédé, en son vivant conseiller référendaire honoraire à la cour des Comptes, demeurant à Paris, et madame Marie-Eugénie Griffon, sa veuve, poursuivante, demeurant au château de Croisy-Beaubourg (Seine-et-Marne), agissant, tant à cause de ladite communauté, qu'en qualité de tutrice légale de ses deux enfants mineurs, Jules-Edouard-Emmanuel Lebas de Courmont et Raoul-Stanislas Lebas de Courmont, et pour laquelle domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Leydet, notaire et avocat à Monaco.

L'adjudication aura lieu en bloc sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq mille francs, fixée par le jugement du Tribunal de la Seine, précité, et confirmé par monsieur l'Avocat Général.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le quatorze janvier courant.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Leydet, notaire et avocat à Monaco, et à M<sup>e</sup> Nauche, avoué à Paris, rue du Mont-Thabor, n<sup>o</sup> 24.

Monaco, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

H. LEYDET, avocat.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, Notaire et Défenseur.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor Valentin, notaire à Monaco, le huit janvier présent mois,

Madame Théodore Aillaud de Sausses, propriétaire, demeurant à Monaco, place du Palais, n<sup>o</sup> 1, veuve de monsieur Antoine Bellando de Castro, en son vivant, ancien Gouverneur de la Principauté,

A vendu, moyennant le prix principal de deux cent mille francs,

A la Société anonyme Immobilière et de Construction de Nice, ayant son siège à Nice, autorisée à étendre ses opérations dans la Principauté par arrêté de Son Excellence monsieur le Gouverneur Général, en date du vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt,

Ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire susnommé,

Une propriété dénommée *Pereira*, située à Monaco, quartier dit la Costa, d'une superficie de dix mille deux cent vingt mètres environ, confrontant: de l'est, à un chemin et à la propriété Florence; du midi, à monsieur Briguiboul et à la route de la Costa; de l'ouest, au canal de la Condamine, au Domaine et au ravin de Sainte-Dévote, et, du nord, à la propriété de Vedel et au chemin.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté aujourd'hui-même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble qui vient d'être désigné des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tout droit sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé: L. VALENTIN, défenseur.

AVIS

Les créanciers de la faillite Dagnino sont invités à se présenter, le cinq février prochain, jour de samedi, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, pour assister à la vérification des créances.

Monaco, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

Le Greffier en chef, RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 23 Janvier 1881.

MARSEILLE. b. *Volonté-de-Dieu*, fr., c. Flegger, briques.  
GOLFE JUAN. b. *Volonté-de-Dieu*, id., c. Davin, sable.  
ID. b. *Six-Sœurs*, id., c. Seve, id.  
ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, id.

Départs du 17 au 23 Janvier 1881.

GOLFE JUAN. b. *Volonté-de-Dieu*, fr., c. Davin, sur lest.  
ID. b. *Six-Sœurs*, id., c. Seve, id.  
ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, id.

TERRAIN

au quartier de Fontvieille, sur le bord de la mer

A VENDRE PAR LOTS & PARCELLES

(150 mètres et au-dessus)

S'adresser à Monaco, à M. LEYDET, notaire et à M. J. MARQUET, architecte.

MONACO

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

devant le Tribunal Supérieur de la Principauté le 19 février 1881, à 10 heures du matin, la

VILLA CARLOTTA

route de Menton, près du pont courbe du vallon de la Rousse. Grande et belle habitation. — Vue splendide.

Contenance: 7,850 mètres. — Mise à Prix: 225,000 francs. S'adresser à M<sup>e</sup> LEYDET, notaire à Monaco, et à M<sup>e</sup> NAUCHE, avoué à Paris, rue du Mont-Thabor, n<sup>o</sup> 24.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL			
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir						
16	750.5	750.5	752.5	754.5	757.5	5.8	6.4	4.3	4.7	5.0	77	NE	voilé, pluie			
17	61.5	60.8	60.5	60.2	60.0	5.4	6.3	6.5	5.8	6.6	57	SE	voilé			
18	52.3	52.0	51.8	52.0	52.5	6.3	6.8	7.2	7.1	7.6	86	ENE	couvert, pluie			
19	50.5	49.0	48.0	47.5	47.2	8.2	10.4	12.2	11.1	10.0	72	SE, SO soir	couv. pluie, beau s.			
20	51.9	53.0	53.3	55.6	55.8	8.4	10.2	7.6	5.1	4.0	36	SO très fort	très beau			
21	63.0	62.7	62.2	60.8	61.0	4.3	7.0	8.3	6.6	6.1	62	SO	id.			
22	59.2	56.8	55.8	55.0	55.1	6.2	8.8	8.5	6.7	6.5	74	ENE	couvert, pluie			
DATES																
					16	17	18	19	20	21	22					
Températures					Maxima	7.0	7.2	7.6	11.3	11.2	8.6	9.0	Pluie tombée, 28 <sup>mm</sup>			
extrêmes					Minima	3.4	3.0	4.0	7.2	3.2	2.0					